

Département de l'Instruction publique.

~~~~~

Québec, 10 octobre 1898.

*Aux recteurs des Universités, aux directeurs des Séminaires et des Collèges, aux principaux des Ecoles normales, aux supérieurs et aux directrices des "High Schools", des académies et des autres maisons d'éducation supérieure, et aux Commissaires et aux Syndics des écoles publiques de la province de Québec.*

MESDAMES ET MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous annoncer que la province de Québec prendra part à l'exposition universelle de Paris, en 1900, et c'est le désir du gouvernement que le département de l'Instruction publique adopte dès maintenant des mesures propres à faire connaître à l'étranger notre système scolaire, tel qu'il est et tel qu'il fonctionne.

Pour me conformer à ce désir et à celui des comités du Conseil de l'Instruction publique, je crois de mon devoir de m'adresser à toutes les maisons enseignantes de la province pour les prier de prêter leur concours efficace à la préparation de cette exposition. Une seule année scolaire nous sépare de l'époque où il faudra expédier en France les objets à exhiber. Profondément convaincu de l'importance qu'il y a de figurer avec avantage à ce concours universel et de faire connaître le mécanisme de notre loi scolaire, de même que le fonctionnement de nos maisons d'éducation, depuis l'université jusqu'à la plus humble école élémentaire, je n'ai aucun doute que je puis compter à l'avance sur votre précieuse adhésion et votre participation empressée à assurer le succès de cette exposition scolaire.

Je n'ai qu'à me rappeler les grandes expositions de Paris, de Londres et de Chicago pour croire que par les efforts combinés de nos maisons d'enseignement nous pourrons, en 1900, mériter les témoignages flatteurs que nous avons obtenus aux expositions antérieures et recevoir de nouveaux encouragements à promouvoir le progrès de l'Instruction parmi nous.

Il importera, je pense, que les maisons d'éducation supérieure fassent l'histoire de leur institution, qu'elles en indiquent la composition du corps administratif et du corps enseignant et donnent le nombre d'élèves qui la fréquentent. Les maisons mères indiqueront aussi leurs succursales, même celles qui sont situées en dehors des limites de la province.

Une photographie soigneusement exécutée de l'extérieur des édifices, des bibliothèques des laboratoires, des appareils de chauffage et d'éclairage, des salles académiques, pourront faire partie des objets destinés à l'exposition.

Je n'ai pas besoin de faire remarquer que ce qu'il importe, dans cette exposition, c'est de faire juger nos travaux d'écoles dans leur ensemble. Nos hautes maisons d'éducation recueilleront les travaux propres à faire connaître l'excellence de leurs cours d'études, tels que disser-